

Règlement Intérieur du Triathlon du Domino

Table des matières

Article 1 :	Préambule	2
Article 2 :	L'organisateur	2
Article 3 :	Règlement F.F.Tri	2
Article 4 :	Assurances	2
Article 5 :	Horaires.....	3
	Cross Duathlon Jeunes : Challenge Régional Jeunes	3
	Triathlon S individuel et relais	3
	Triathlon M individuel et relais	4
Article 6 :	Distances	4
Article 7 :	Conditions d'accès aux épreuves.....	5
Article 8 :	Inscription - Dossier	6
Article 9 :	Inscription – tarifs et jauges.....	7
Article 10 :	Validation des inscriptions	7
Article 11 :	Délai de rétractation	8
Article 12 :	Remboursement	8
Article 13 :	Retrait des dossards.....	8
Article 14 :	Identification des concurrents	9
Article 15 :	Modification / annulation des épreuves.....	9
Article 16 :	Règles spécifiques de course	9
	Natation.....	9
	Aire de transition.....	9
	Cyclisme.....	10
	Course à pied.....	10
	Ravitaillements.....	10
Article 17 :	Abandon.....	10
Article 18 :	Objets perdus.....	10
Article 19 :	Récompenses et podium.....	10
Article 20 :	Droit à l'image	11
Article 21 :	Respect de l'environnement.....	11
Article 22 :	Règles sanitaires.....	11
Article 23 :	Contacts	11

Article 1 :Préambule

La deuxième édition du Triathlon du Domino est organisée par l'association Génération Trail et Triathlon Blois, le 06 et 07 mai 2023. L'inscription au Triathlon du Domino implique automatiquement l'acceptation du Règlement Intérieur en intégralité. En cas de modification de ce règlement, les athlètes seront informés avant l'épreuve, sur le site internet de l'évènement : <http://generationtrailtriathlonblois.fr>

Article 2 :L'organisateur

Le triathlon du Domino est organisé par le club Génération Trail et Triathlon Blois « GTB ».

Article 3 :Règlement F.F.Tri

La compétition Triathlon du Domino est soumise au Règlement de la Fédération Française de Triathlon en vigueur le jour de la manifestation. Elle est agréée par la Fédération Française de Triathlon.

L'arbitrage est composé de juges arbitre de la Fédération Française de Triathlon dont le pouvoir de décision est sans appel.

Les concurrents s'engagent à respecter sans réserve la Réglementation Sportive, disponible sur le lien : https://drive.google.com/file/d/11Jbxdwx_Ji4a12KjEJoiw3L9u4EA7nXN/view

Article 4 :Assurances

L'organisation du Triathlon du Domino est couverte par une assurance responsabilité civile organisateur souscrite auprès de la MAIF au titre de son agrément fédéral. Elle couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique.

En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à l'évènement, étant entendu que cette liste n'est pas limitative :

- risque de chutes ;
- collisions avec des véhicules, d'autres participants et/ou d'objet ;
- risques liés à l'état du sol ;
- incidents techniques et défaillance de matériel ;
- insuffisance de l'équipement de protection ;
- risques et dangers causés par les spectateurs, les bénévoles ou des participants.

Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours et les aires de transition avant l'épreuve. La participation à l'épreuve vaut acceptation de la part du participant du parcours, des aires de

transition tels qu'ils auront été fixés, et des risques inhérents à la participation à l'événement. Le participant s'engage à informer immédiatement l'organisateur de tout danger concernant le parcours et/ou les aires de transition dont il pourrait avoir connaissance.

Article 5 : Horaires

Les horaires sont fournis à titre indicatif, ils sont susceptibles d'être modifiés par l'organisateur.

Samedi 06 mai 2023

Cross Duathlon Jeunes : Challenge Régional Jeunes

11h45 : ouverture retrait des dossards pour les courses jeunes

12h15 : ouverture Aire de Transition (Mini Poussins, Poussins et Pupilles)

12h30 : fermeture retrait dossards

12h45 : fermeture Aire de Transition et briefing course 6/9 ans

13h00 : départ course 6/9 ans

13h15 : briefing course 10/11 ans

13h30 : départ course 10/11 ans

13h30 : ouverture retrait des dossards pour les courses Benjamins, Minimes

14h00 : ouverture Aire de Transition (Benjamins et Minimes)

14h30 : fermeture retrait dossards

14h45 : fermeture Aire de Transition et briefing course 12/13 ans

15h00 : départ course 12/13 ans

15h45 : briefing course 14/15 ans

16h00 : départ course 14/15 ans

17h15 : podiums toutes courses jeunes

Dimanche 07 mai 2023

Triathlon S individuel et relais

08h00 : retrait des dossards

08h30 : ouverture Aire de Transition (AT)

09h30 : fermeture retrait dossards

09h40 : fermeture AT et briefing

09h50 : ouverture zone échauffement natation

10h00 : départ féminin

10h10 : départ masculin

10h15 : départ relais

11h10 : arrivée estimée du vainqueur

12h20 : arrivée du dernier athlète puis podium

Triathlon M individuel et relais

- 12h30 : ouverture retrait des dossards
- 13h10 : ouverture Aire de Transition (AT)
- 14h00 : fermeture retrait dossards
- 14h10 : fermeture AT et briefing
- 14h20 : ouverture zone échauffement natation
- 14h30 : départ féminin
- 14h37 : départ masculin
- 14h40 : départ relais
- 16h40 : arrivée estimée du vainqueur
- 18h00 : arrivée du dernier athlète puis podium

Article 6 :Distances

Sous réserve de modification en fonction de contraintes administratives :

- Cross Duathlon 6 – 9 ans
 - Course à pied : 250 m
 - VTT : 1000 m
 - Course à pied : 250 m
- Cross Duathlon 10 – 11 ans
 - Course à pied : 500 m
 - VTT : 2000 m
 - Course à pied : 500 m
- Cross Duathlon 12 – 13 ans
 - Course à pied : 750 m
 - VTT : 5000 m
 - Course à pied : 750 m
- Cross Duathlon 14 –15 ans
 - Natation : 1000 m
 - Vélo : 6000 m
 - Course à pied : 1000 m
- Triathlon S
 - Natation : 750 m
 - Vélo : 20 km - 1 boucle
 - Course à pied : 5 km – 2 boucles
- Triathlon M
 - Natation : 1500 m
 - Vélo : 40 km – 2 boucles
 - Course à pied : 10 km – 3 boucles

Article 7 : Conditions d'accès aux épreuves

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés « compétition » de la F.F.Tri pour la saison en cours (2023).

Elles sont également ouvertes aux licenciés « loisirs » de la F.F.Tri et aux non-licenciés sur présentation des deux documents suivant :

- d'un certificat médical de moins d'un an au 07 mai 2023 (soit daté à partir du 07 mai 2022) et autorisant la pratique du triathlon en compétition
- L'acquisition d'un pass compétition qui les garantit uniquement en responsabilité civile en complément de leur propre responsabilité civile.

Pour les relais sur les triathlons S et M :

- les licences suivantes sont acceptées :
 - pour le nageur : licence pour la saison en cours auprès de la Fédération Française de Natation
 - pour le cycliste : licence pour la saison en cours auprès de la Fédération Française de Cyclisme
 - pour le coureur à pied : licence pour la saison en cours auprès de la Fédération Française d'Athlétisme
 - Licenciés loisirs / compétitions auprès de la F.F.Tri
- un certificat médical de moins d'un an au 07 mai 2023 (soit daté à partir du 07 mai 2022) et autorisant à la pratique du sport / discipline pratiquées sur le relais, sauf pour les licenciés F.F.Tri compétition
- l'acquisition d'un pass compétition pour chaque participant au relais, qui les garantit uniquement en responsabilité civile en complément de leur propre responsabilité civile, sauf pour les licenciés F.F.Tri compétition

Attention : En cas de transformation du triathlon en duathlon, le nageur ne sera pas autorisé à réaliser le premier relais en course à pied, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication de la course à pied en compétition.

Age minimum d'accès à l'épreuve triathlon S, **16 ans soit Cadet** : l'âge d'un athlète est déterminé en fonction de son âge au 31 Décembre de l'année de l'événement, aucun athlète n'ayant pas 16 ans au 31/12/2023 ne sera accepté. (Réglementation fédérale 2023)

Age minimum d'accès à l'épreuve triathlon M, **18 ans soit Junior** : l'âge d'un athlète est déterminé en fonction de son âge au 31 Décembre de l'année de l'événement, aucun athlète n'ayant pas 18 ans au 31/12/2023 ne sera accepté. (Réglementation fédérale 2023)

Pour les relais :

- Age minimum d'accès à l'épreuve triathlon S relay, **12 ans soit Benjamin** : l'âge d'un athlète est déterminé en fonction de son âge au 31 Décembre de l'année de l'événement, aucun athlète n'ayant pas 12 ans au 31/12/2023 ne sera accepté. (Réglementation fédérale 2023)
- Age minimum d'accès à l'épreuve triathlon M relay, **16 ans soit Cadet** : l'âge d'un athlète est déterminé en fonction de son âge au 31 Décembre de l'année de l'événement, aucun athlète n'ayant pas 16 ans au 31/12/2023 ne sera accepté. (Réglementation fédérale 2023)

Accès des concurrents handisports : avant de s'inscrire, tout concurrent faisant l'objet d'un handicap, devra préalablement contacter le responsable des inscriptions à l'adresse triathlondudomino@gmail.com

Article 8 : Inscription - Dossier

L'inscription se fait individuellement. Les concurrents peuvent s'inscrire via le site www.klikego.fr
La date limite d'inscription est fixée **au jeudi 04 mai à minuit**.

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone, courrier ou mail, ni sur place le jour de la compétition.

Pour les inscriptions dans le cadre du Challenge Jeune, les clubs sont invités à renvoyer les inscrits avant le mercredi 03 mai 2023 minuit le fichier Excel envoyé par la Ligue du Centre.

L'inscription est ferme et définitive. Tous les documents nécessaires à l'inscription devront être envoyés au plus vite pour permettre une meilleure gestion des inscriptions. Tout dossier n'est validé que s'il est complet.

Le dossier doit comprendre :

- pour les licenciés F.F.Tri « compétition » :
 - le règlement des frais d'inscription
 - l'acceptation du règlement
 - une copie de la licence F.F.Tri
- pour les non licenciés F.F.Tri compétition
 - le règlement des frais d'inscription
 - l'acceptation du règlement
 - le pass compétition rempli lors de l'inscription en ligne
 - le certificat médical datant d'un an moins un jour, au jour de l'épreuve ou la licence du sport pratiqué

Article 9 : Inscription – tarifs et jauges

Pour des raisons de sécurité, l'accès est limité à un certain nombre de participants.

Les tarifs sont les suivants - hors pass compétition

Catégorie	Tarif hors pass compétition		Nombre maximum de dossards
S	Relais 30€ par équipe	Individuel	300 dossards
		100 premiers inscrits : 20€ 101 à 200 inscrits : 25€ 201 à 300 inscrits : 30€	
M	Relais 45€ par équipe	Individuel	300 dossards
		100 premiers inscrits : 35€ 101 à 200 inscrits : 40€ 201 à 300 inscrits : 45€	
Cross duathlon 6-9 ans	4 €		
Cross triathlon 10-11 ans	4 €		
Cross triathlon 12-13 ans	4 €		
Cross triathlon 14-15 ans	4 €		

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement ...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Article 10 : Validation des inscriptions

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription pour des motifs légitimes. En cas de refus de l'inscription, le remboursement intégral des frais d'inscriptions sera effectué ; toute demande de dommages-intérêts est exclue.

Chaque inscription est nominative et personnelle.

Chaque inscription fera l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. L'attribution d'un numéro de dossard sera effectuée par l'organisation, il ne sera en aucun cas possible de modifier son numéro de dossard.

Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite sans l'acceptation préalable de l'organisateur. Toute infraction à cette interdiction entraînera la disqualification du participant.

Rappel : aucun dossier incomplet ne sera validé. Seuls les concurrents ayant un dossier accepté pourront participer.

Article 11 : Délai de rétractation

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

« Les dispositions des articles L. 121-18, L. 121-19, L. 121-20 et L. 121-20-1 ne sont pas applicables aux contrats ayant pour objet : [...] 2° La prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. / Les dispositions des articles L. 121-18 et L. 121-19 sont toutefois applicables aux contrats conclus par voie électronique lorsqu'ils ont pour objet la prestation des services mentionnés au 2 ».

En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription – sauf le pass compétition.

Article 12 : Remboursement

Les frais de gestion ne sont pas remboursables.

Article 13 : Retrait des dossards

Les concurrents doivent respecter les horaires des retraits des dossards. Exception faite pour les concurrents des courses S et M : retrait des dossards possible la veille durant les courses enfants.

Les dossards sont à retirer personnellement par chaque participant, exception faite pour les clubs ayant inscrits des jeunes au Challenge Jeunes.

Chaque concurrent est chargé de vérifier l'ensemble des documents et équipements qui lui auront été remis lors du retrait de son dossard. Les réclamations sont à signer immédiatement au secrétariat des inscriptions.

Toute puce perdue ou non remise (à un arbitre, à l'arrivée, au point de retrait des dossards en cas d'abandon) sera facturée selon les tarifs Breizh Chrono.

A présenter lors du retrait des dossards :

- licenciés F.F.Tri :
 - original de la licence – saison en cours
 - pièce d'identité avec photo (carte d'identité, permis de conduire) pour les majeurs
- licenciés FFA / FFC / FFN :
 - original de la licence – saison en cours
 - pièce d'identité avec photo (carte d'identité, permis de conduire) pour les majeurs
- pour les non licenciés
 - pièce d'identité avec photo (carte d'identité, permis de conduire) pour les majeurs

Article 14 : Identification des concurrents

L'organisation fournira à chaque concurrent :

- une puce ;
- un dossard (le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en totalité ou en partie) pour la course à pied et le cyclisme ;
- une planche de stickers pour l'identification de son matériel.

Article 15 : Modification / annulation des épreuves

L'organisateur et la Préfecture se réservent le droit de modifier voire d'annuler les épreuves en cas de force majeure.

En cas de modification ou d'annulation ou d'interruption pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier les travaux, décisions autorités publiques, risques d'intempéries ... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents. Les frais d'inscription ne pourront pas être remboursés. Les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement même partielle, du fait de cette modification ou annulation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier / réduire la distance natation en cas de conditions de course exceptionnelle : conditions météorologiques, qualité de l'eau non adéquate...

Article 16 : Règles spécifiques de course

Les concurrents doivent être présents à tous les briefings relatifs à la compétition.

Natation

Pour les courses S et M, les féminines partiront avant les masculins. Les relais partiront en dernier.

Pour le S et le M : le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdit si la température est supérieure à 24,5°C. En cas de température inférieure à 12°C, la natation est interdite.

Le départ s'effectuera dans l'eau, sur déclenchement du signal de départ.

Aire de transition

Seuls les concurrents, l'organisation et les arbitres pourront accéder au parc à vélo, exception faite pour les mineurs, qui peuvent être accompagnés de leur représentant légal, sur présentation de leur dossard.

Chaque concurrent se voit attribuer une place en fonction de son dossard et de sa course. Aucune affaire ne doit être laissée au sol, elles doivent toutes être dans un sac identifié par le numéro du dossard et stocké à la consigne.

Cyclisme

Les concurrents se doivent de respecter le Code de la Route ; ils sont tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée, sur la totalité du parcours et de ne pas couper les virages. Le port du casque est obligatoire. Le dossard doit être porté dans le dos, attaché en 3 points.

Le drafting n'est pas autorisé.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soient une assistance ou un accompagnement par un véhicule motorisé ou non. Les engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours, sauf dérogation préalable et expresse accordée par l'Organisateur.

Course à pied

Le dossard devra être porté devant, attaché en 3 points.

Ravitaillements

Ravitaillement en solide et liquide à l'arrivée, point d'eau au milieu du parcours de course à pied.

Article 17 : Abandon

Tout abandon de l'épreuve devra être signalé aux arbitres dans les plus brefs délais. Les concurrents devront rapporter leurs puces à l'arrivée ou au retrait des dossards.

Article 18 : Objets perdus

Tout objet trouvé sera ramené et devra être réclamé au retrait des dossards. Le propriétaire devra justifier de la propriété de l'objet réclamé. Aucun objet perdu ne sera envoyé après la compétition, sauf contre remboursement des frais d'expédition.

Article 19 : Récompenses et podium

Pour chaque distance, un classement scratch (toutes catégories) sera mis à disposition sur le site du chronométreur.

Les trois premières femmes, trois premiers hommes et trois premiers relais seront récompensés sur chaque course. Pour les classements par catégories, seul(e)s les premier(e)s femmes et hommes de chaque catégorie seront récompensé(e)s :

- S : Cadet/junior/senior/master
- M : junior/seniors/master

Pour le Challenge Régional Jeunes : récompense des trois premiers de chaque catégorie, i.e. mini poussins f / h ; poussins f / h ; pupilles f / h ; benjamins f / h ; minimes f / h.

La présence physique des concurrents récompensés est obligatoire pour recevoir leurs récompenses lors de la cérémonie protocolaire.

Aucun prix ou lot ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent (ou non représenté).

Article 20 : Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et médias à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les Traités en vigueur, en ce compris les prolongations éventuelles apportés à cette durée.

Article 21 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser. L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées

Article 22 : Règles sanitaires

Suivant les règles sanitaires en vigueur le jour de la compétition, l'organisation appliquera et fera respecter les consignes liées à la COVID-19 (gestes barrière, contrôle du pass vaccinal...).

Article 23 : Contacts

Site internet de l'organisation : <http://generationtrailtriathlonblois.fr>

Site internet de l'inscription <https://www.klikego.fr>

Courriel : triathlondudomino@gmail.com